

Délibération du Conseil Municipal
Commune de Ur
N°34/2022

Nombre de membres

Af. au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris Part à la décision
11	11	11

Date de la séance :
20 décembre 2022 à 18 heures
Date de la convocation :
14 décembre 2022

Le conseil municipal de la commune de UR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Francis GANTOU, Maire**.

Présents : MM. AGUILERA David - BARNOLE Bénédicte - GANTOU Francis - GARCIA Jordi - GARRETTE Sylvie - MARTY Joseph - ROIG Sandra - ROS Stéphane.

Absent(s) excusé(s): MM. GARCEAU Cécile, CATHALA Maxime et JUNCA Martin.

Pouvoir(s) :

- Mme. GARCEAU Cécile à M. GANTOU Francis.
- M. CATHALA Maxime à M. ROS Stéphane.
- M. JUNCA Martin à M. MARTY Joseph.

Secrétaire de séance : Mme ROIG Sandra a été élue secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°01 du Budget Annexe « Lotissement et zone d'aménagement » de 2022.

Rapporteur : M. le Maire.

Vu l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°16/2022 en date du 13/04/2022 portant sur le vote du budget primitif 2022 du Budget Annexe « Lotissements et zone d'aménagement ».

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2022 en section de fonctionnement soit une enveloppe de 329 130.00 €.

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2022 en section d'investissement soit une enveloppe de 108 113.00 €.

Considérant les divers ajustements à réaliser à l'intérieur des chapitres mentionnés ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

.../...

- **Chapitre n°042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »** : il est proposé de procéder à une **augmentation** de crédit sur les comptes :
 - ✓ D.71355-042 pour 73 375.62 €, arrondi à **74 000 €**, liées à l'annulation du stock initial.
 - ✓ D.71355-042 pour 5 459 €, arrondi à **5 500 €**, liées à la sortie du coût de production des lots vendus.
 - ✓ R.71355.042 pour 10 857.75 €, arrondi à **11 000 €**, liées à l'intégration du stock final des travaux sur 2022 : (compte 6015 + cpte 6688) et l'intégration des mandats n°06/2016, 01/2017, 03/2017 et 01/2018.
- **Chapitre n°002 « Déficit de fonctionnement »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédit de **61 555 €** sur le compte D.002 pour participer à l'équilibre de la section.
- **Chapitre n°023 « Virement à la section d'investissement »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédit de **6 945 €** sur le compte D.023 pour équilibrer la section.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre n°040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »** : il est proposé de procéder à une **augmentation** de crédit sur les comptes :
 - ✓ R.3555-040 pour 73 375.62 €, arrondi à **74 000 €**, liées à l'annulation du stock initial.
 - ✓ R.3555-040 pour 5 459 €, arrondi à **5 500 €**, liées à la sortie du coût de production des lots vendus.
 - ✓ D.3555.040 pour 10 857.75 €, arrondi à **11 000 €**, liées à l'intégration du stock final des travaux sur 2022 : (compte 6015 + cpte 6688) et l'intégration des mandats n°06/2016, 01/2017, 03/2017 et 01/2018.
- **Chapitre n°001 « Excédent d'investissement »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédit de **61 555 €** sur le compte R.001 pour participer à l'équilibre de la section.
- **Chapitre n°021 « Virement de la section de Fonctionnement »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédit de **6 945 €** sur le compte R.021 pour équilibrer l'écriture d'ordre.

Sur le rapport de M. Francis GANTOU, Maire et sa proposition,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (11 voix POUR) DE SES MEMBRES PRESENTS DECIDE DE :

- **VOTER** la décision modificative n°01 d'un montant de **11 000 €** au sein de la section de fonctionnement et **11 000 €** pour la section d'investissement du Budget Annexe « Lotissements et zone d'aménagement » 2022.

Libellé / Opération	COTE Chap/ Op	+/-	DEPENSES	+/-	RECETTES
Section de fonctionnement					
Variation des stocks de terrains aménagés	71355-042	+	79 500	+	11 000
Déficit de fonctionnement	002	-	61 555		
Virement à la sect° d'investis.	023	-	6 945		
		Total	11 000		11 000

Délibération n°34/2022 du 20 décembre 2022 à 18h00

Section d'investissement					
Terrains aménagés	3555-040	+	11 000	+	79 500
Excédent d'investissement	001			-	61 555
Virement à la sect° de fonct.	021			-	6 945
			Total	11 000	11 000

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes dévolus à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Transmise à la Préfecture le : 21/12/2022 Date de Réception Préfecture : 21/12/2022 AR Préfecture N° 066-216602185-20221220-342022-DE	
Publiée et/ou notification le : 21/12/2022 Document certifié conforme Le Maire, <i>Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, qu'elle peut être contestée devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.</i>	



La secrétaire de séance,

Mme ROIG Sandra